

## Déclaration de Georges Spénale (Décembre 1975)

**Légende:** Déclaration de Georges Spénale suite au Conseil européen de Rome, des 1er et 2 décembre 1975, concernant les élections directes du Parlement européen.

**Source:** Bulletin des Communautés européennes. Novembre 1975, n° 11. Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes. "Déclaration de Georges Spénale suite au Conseil européen de Rome (1er et 2 décembre 1975)", p. 10-11.

**Copyright:** (c) Union européenne, 1995-2014

**URL:** [http://www.cvce.eu/obj/declaration\\_de\\_georges\\_spenale\\_decembre\\_1975-fr-3d898a35-dec1-4f2e-8cb4-3e02d7af069d.html](http://www.cvce.eu/obj/declaration_de_georges_spenale_decembre_1975-fr-3d898a35-dec1-4f2e-8cb4-3e02d7af069d.html)

**Date de dernière mise à jour:** 14/05/2014

## Déclaration de Georges Spénale (Décembre 1975)

« L'engagement de sept chefs d'Etats ou de gouvernement membres de la Communauté européenne concernant les élections directes du Parlement européen en mai-juin 1978 est incontestablement un des résultats positifs du Conseil européen de Rome.

Les deux pays non encore engagés sur la date ne contestent pas le principe des élections européennes. Leur ralliement avant 1978 reste donc dans l'ordre des probabilités. Une évolution favorable paraît d'autant plus probable que ces deux pays, de grande tradition parlementaire, ont toujours manifesté leurs préoccupations en faveur du progrès de la démocratie dans les Communautés.

Pour sa part, le Parlement européen reste très attaché à l'organisation d'élections européennes à une date unique dans tous les pays de la Communauté, pour des raisons tant politiques que psychologiques.

En tout état de cause, l'engagement pris par le conseil européen concernant les élections directes doit être le signal d'une mobilisation générale des forces politiques et de l'opinion publique dans tous les pays intéressés. Pour que ces élections puissent effectivement se tenir dans le délai fixé, il reste un travail de préparation très considérable à accomplir. C'est un véritable « compte à rebours » qui commence aujourd'hui !

Le Conseil de ministres de la Communauté européenne doit maintenant arrêter le projet de convention qui lui a été soumis par le Parlement européen.

La décision concernant la représentation unique de la Communauté européenne au dialogue Nord/Sud constitue évidemment l'autre élément encourageant de ce Conseil européen. Cette décision écarte en effet une grave menace sur la solidarité communautaire dans un domaine vital pour l'avenir de l'Europe.

Enfin, il faut se réjouir de la création en 1978, année de l'élection au suffrage universel, d'un passeport européen, les deux mesures venant sur des terrains éloignés, mais complémentaires, affirmer la personnalité européenne. »